

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 05.12.2025

Révision: 04.12.2025

Numéro de version 112.03 (remplace la version 112.02)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Désignation commerciale :** Regenit Siede Compact-Salz**Numéro d'article :** 1000330441002**No CAS:**

7647-14-5

Numéro CE:

231-598-3

Numéro d'enregistrement 01-2119485491-33**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

La substance n'est pas classée comme dangereuse et/ou n'est pas soumise à l'obligation d'établir un rapport sur la sécurité chimique conformément à REACH ; par conséquent, aucun scénario d'exposition n'est requis pour cette fiche de données de sécurité.

Emploi de la substance / de la préparation

Constituant de base avec une application non définie spécialement.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Producteur/fournisseur :**

STOCKMEIER Chemie GmbH & Co.KG, Am Stadtholz 37, DE - 33609 Bielefeld

Tel.: +49 521 / 30 37-0, ehs-bielefeld@stockmeier.de

STOCKMEIER Fluids GmbH & Co. KG, Sanssouci 12, DE – 58802 Balve

Tel.: +49 2375 917 310, fluids@stockmeier.com

BASSERMANN Minerals GmbH & Co. KG, Rudolf-Diesel-Straße 42, DE – 68169 Mannheim

Tel.: +49 621 15 01 0, verkauf@bassermann.de

STOCKMEIER CHEMIA Sp. z o. o., ul. Obornicka 277, PL - 60-691 Poznań

Tel.: +48 61 666 10 66, zamowienia@stockmeier.pl

STOCKMEIER QUIMICA, S.L.U., Avda. del Baix Llobregat, 3- 5, ES – 08970 Sant Joan Despí (Barcelona)

Tel.: +34 93 506 91 83, tecnico-calidad@stockmeier.es

STOCKMEIER NETHERLANDS B.V., Ridderpoort 5, NL - 2984 BG Ridderkerk

Tel.: +31 180 41 5988, info@stockmeier.nl

WigaChem GmbH - Brown-Boveri-Straße 6/1/22 - AT- 2351 Wiener Neudorf

Tel. 00432236/623-40, office@wigachem.at, www.wigachem.at

KEMTAN AG, Seewenweg 6, CH – 4153 Reinach

Tel.: +41 61 711 20 20, info@kemtan.ch

STOCKMEIER CHEMICALS BELUX SA/NV, Rue de la Station 17, BE – 1300 Limal

Tel.: +32 10 421-320, info@stockmeierchemicalsbelux.com

HDS – Chemie Handels GES.M.B.H., Bauernmarkt 24, AT - 1010 Wien

Tel.: +43 15 32 0 999, office@hds-chemie.at

www.stockmeier.com

(suite page 2)

F

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.12.2025

Révision: 04.12.2025

Numéro de version 112.03 (remplace la version 112.02)

Désignation commerciale : Regenit Siede Compact-Salz

(suite de la page 1)

Service chargé des renseignements :

Département sécurité du produit, Tel.: 0049 / 521 / 3037-381

E-mail: ehs-bielefeld@stockmeier.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

pour la Belgique: Centre Antipoisons : ligne d'urgence +32 (0) 70 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

La substance n'est pas classifiée selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant

Pictogrammes de danger néant

Mention d'avertissement néant

Mentions de danger néant

Indications complémentaires:

En l'état actuel des connaissances, aucune microparticule de polymère synthétique > 0,01% n'est présente.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

PBT: Non applicable

vPvB: Non applicable

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances** Chlorure de sodium NaCl**No CAS Désignation**

7647-14-5 chlorure de sodium

Code(s) d'identification

Numéro CE: 231-598-3

SVHCCette préparation ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à une concentration $\geq 0,1$ % conformément au règlement (CE) 1907/2006, article 57.**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des mesures de premiers secours****Indications générales :** Aucune mesure particulière n'est requise.**après inhalation :**

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après inhalation de la poussière du produit, faire respirer de l'air frais. Donner beaucoup d'eau à boire. En cas de troubles persistants, consulter le médecin

après contact avec la peau :

En général, le produit n'est pas irritant pour la peau. Laver à l'eau et au savon.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.12.2025

Révision: 04.12.2025

Numéro de version 112.03 (remplace la version 112.02)

Désignation commerciale : Regenit Siede Compact-Salz

(suite de la page 2)

après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment
Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**

Le produit n'est pas combustible. Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité : Adapter l'équipement de protection au feu environnant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Non nécessaire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Absorber mécaniquement et rincer les restes à l'eau. Éviter la formation de poussière. Récupérer dans des récipients appropriés et envoyer à la récupération ou à l'élimination conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière n'est requise.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Stockage :**

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun : non nécessaire

Autres indications sur les conditions de stockage : Stocker à sec

Classe de stockage : 13 (TRGS 510)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.12.2025

Révision: 04.12.2025

Numéro de version 112.03 (remplace la version 112.02)

Désignation commerciale : Regenit Siede Compact-Salz

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :** néant**Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés** En cas de formation de poussière, une aspiration est nécessaire.**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Ne pas inhaler la poussière. Eviter la formation de poussière.

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière, une protection respiratoire est nécessaire.**Filtre recommandé pour une utilisation momentanée :** Filter P2**Protection des mains :**

Non nécessaire.

En cas de contact prolongé avec la peau, il est recommandé de porter des gants de protection ou d'utiliser une crème protectrice pour la peau.

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.**Protection du corps :** Vêtements de protection standard.

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**Indications générales.**

État physique	solide
Couleur :	blanc
Odeur :	inodore
Seuil olfactif:	Non déterminé
Point de fusion :	801 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	1461 °C
Inflammabilité	Le produit n'est pas inflammable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
inférieure :	Non déterminé
supérieure :	Non déterminé
Point d'éclair :	non applicable
Température de décomposition :	Non déterminé
pH	6-9
pH :	
Viscosité :	
Viscosité cinématique	Non applicable
dynamique :	Non applicable
Solubilité	
l'eau à 20 °C:	358 g/l
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé
Pression de vapeur à 865 °C:	1,3 hPa
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	2,16 g/cm ³

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.12.2025

Révision: 04.12.2025

Numéro de version 112.03 (remplace la version 112.02)

Désignation commerciale : Regenit Siede Compact-Salz

(suite de la page 4)

Densité relative.	Non déterminé
Densité en vrac :	800-1600 kg/m ³
Densité de vapeur:	Non applicable
Caractéristiques des particules	Voir point 3.
9.2 Autres informations	M = 58,44 g/mol
Aspect:	
Forme :	solide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
Température d'auto-inflammation	Non déterminé
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Masse moléculaire	58,44 g/mol
Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
Informations concernant les classes de danger physique	
Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.12.2025

Révision: 04.12.2025

Numéro de version 112.03 (remplace la version 112.02)

Désignation commerciale : Regenit Siede Compact-Salz

(suite de la page 5)

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Oral	LD50	3000 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	>10000 mg/kg (201) (RTECS)

Effet primaire d'irritation :

de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

des yeux : Légèrement irritant, mais pas une substance irritante selon les directives de l'UE.

Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien la substance n'est pas comprise

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :

LC 50 / 96 h	7650 mg/l (Poisson) (IUCLID)
LC 50	>10000 mg/l (Poisson)
LC 50 / 24 h	>3000 mg/l (dap)
EC 50 / 48 h	1000 mg/l (dap) (IUCLID)
EC 50 / 72 h	4967 mg/l (Algues)
EC 50	4800 mg/l (Algues)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications : Ne provoque pas d'épuisement biologique de l'oxygène

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: n'est pas applicable

vPvB: n'est pas applicable

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.12.2025

Révision: 04.12.2025

Numéro de version 112.03 (remplace la version 112.02)

Désignation commerciale : Regenit Siede Compact-Salz

(suite de la page 6)

12.7 Autres effets néfastes**Altération de la respiration de boue activée communale EC 20 (mg/l selon ISO 8192 B) :**

EC 50 | 4800 mg/l (Algues)

Autres indications écologiques :**Indications générales :** Catégorie de pollution des eaux 1 (classification selon liste) : peu polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

L'avertissement ci-dessous concerne le produit laissé en l'état et non les produits transformés. En cas de mélange avec d'autres produits, d'autres méthodes d'élimination peuvent être nécessaires ; en cas de doute, consulter le fournisseur du produit ou les autorités locales.

Recommandation :

Élimination conformément aux dispositions réglementaires.

De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

Code déchet :

Depuis le 1.1.1999, les numéros de code des déchets ne sont pas seulement liés aux produits mais essentiellement aux applications. Le numéro de code de déchet valable pour l'application peut être consulté dans le catalogue européen des déchets.

Emballages non nettoyés :**Recommandation :**

Vider complètement le récipient et l'envoyer nettoyé à un reconditionnement ou à un retraitement. Éliminer les récipients uniquement en accord avec les autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, IMDG, IATA | néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID, IMDG, IATA | néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, IMDG, IATA

Classe | néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, IMDG, IATA | néant

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

Indications complémentaires de transport :

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus

"Règlement type" de l'ONU:

néant

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.12.2025

Révision: 04.12.2025

Numéro de version 112.03 (remplace la version 112.02)

Désignation commerciale : Regenit Siede Compact-Salz

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant**Pictogrammes de danger** néant**Mention d'avertissement** néant**Mentions de danger** néant**Directive 2012/18/UE****Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** la substance n'est pas comprise**LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)**

la substance n'est pas comprise

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

la substance n'est pas comprise

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues** la substance n'est pas comprise**Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

la substance n'est pas comprise

Prescriptions nationales :**Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction****Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

la substance n'est pas comprise

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006, article 31, tel que modifié par le Règlement (UE) 2023/707.

Service établissant la fiche technique : Voir section 1.3 : Domaine de renseignement**Date de la version précédente:** 27.03.2025**Numéro de la version précédente:** 112.02**Acronymes et abréviations:**

RPE: Respiratory Protective Equipment

RCR: Risk Characterisation Ratio (RCR= PEC/PNEC)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

CLP: Classification, Labelling and Packaging (Regulation (EC) No. 1272/2008)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe (Technical Rules for Dangerous Substances, BAuA, Germany)

ISO: International Organisation for Standardisation

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

SVHC: Substance of Very High Concern

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**